

Septembre 2015

AVMG - www.avmg.ch

SVMS - www.svms.ch

Place chauderon 5 - 1003 lausanne



Consultation des conférences des maître-ss-es sur les nouvelles grilles horaires

(en bon vaudois: «C'est quoi c'commerce?»)

L'actuelle rentrée scolaire est marquée par l'introduction d'une nouvelle filière de formation au gymnase: l'Ecole de Commerce. L'implantation de celle-ci dans les gymnases relève d'une décision politique de l'employeur public vaudois, prise sans consultation aucune des personnes qui sont au cœur d'un dispositif d'enseignement: les maître-ss-es. C'est une conception de la démocratie qui ne peut que susciter la colère. Celle-ci s'est exprimée ce printemps à travers des résolutions votées dans plusieurs établissements. La Direction de l'enseignement postobligatoire (DGEP) juge bon aujourd'hui de soumettre à consultation deux projets de grilles horaires auprès des enseignant-e-s, des directeurs/trices de gymnase et des syndicats. Dont acte.

L'objectif de cette publication est d'aider à la réflexion face à une masse importante de matériel à dépouiller en vue de répondre aux questions posées.

Bien des éléments proposés dans les grilles mises en consultation relèvent de deux textes fédéraux: le *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP)* et l'*Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce avec CFC*. Ces textes – élaborés eux

aussi sans les enseignant-e-s – sont de purs produits politiques. Les grilles horaires proposées par le Département, notamment celle de l'Ecole de Commerce, consacrent malheureusement les orientations utilitaristes de ces textes qui s'inscrivent dans un mouvement général d'attaque des savoirs disciplinaires, fondement à nos yeux de la culture générale.

La particularité de la grille horaire vaudoise de l'Ecole de Commerce est de cumuler trois types de branches: celles de la maturité professionnelle (MP), les branches dites CFC et un «plus» vaudois appelé «Complément au CFC».

L'analyse des contenus des branches MP et CFC débouche sur le constat suivant: la standardisation autour d'objectifs utilitaristes réduit drastiquement la place d'une culture pleinement déployée dans ses savoirs et dans la construction intellectuelle rigoureuse que nous visons. Cela mérite de notre part une réaction vive et la mise en oeuvre de moyens de pression dont les effets devront largement dépasser les frontières cantonales pour infléchir Berne. Ce qui nécessitera une lutte longue et dure. A sa manière, un collectif d'historien-ne-s agit en ce sens par l'Appel qu'il a lancé récemment à toutes et tous les candidat-e-s



aux Chambres fédérales. Il dénonce l'érosion constante de la dotation horaire de l'histoire et son passage de «domaine fondamental» à «domaine complémentaire» qui en fait une branche sans examen dans la grille de l'Ecole de Commerce (voir *Le Temps* du 02.09.2015).

Le «Complément» vaudois, quant à lui, relève uniquement de choix cantonaux. Nous avons donc tout intérêt à peser sur ces derniers par nos réponses dans les conférences des maître·sse·s toutes proches.

C'est dans ce sens que nous proposons aux conférences des maître·sse·s de mettre à profit l'occasion qui leur est donnée de s'exprimer pour dénoncer un certain nombre de problèmes que ces grilles soulèvent dans leur globalité (question 1). A titre d'exemples, l'impossibilité patente d'atteindre les objectifs des langues 2 et 3 avec la dotation proposée (moindre que celles de maturité pour amener les élève au même niveau); la relégation en «branche complémentaire» sans examen d'une branche fondamentale comme l'histoire, la disparition pure et simple de la géographie, la biologie, la chimie, la physique au «profit» de l'appellation fourre-tout «technique et environnement» (question 3a).

A la trappe, les savoirs jusqu'ici patiemment élaborés pendant les années de scolarité obligatoire puis postobligatoire? Et que l'on ne vienne pas nous dire que les jeunes qui entrent en 1^{re} année ont achevé leur construction intellectuelle! A la trappe, aussi, les maître·sse·s formé·e·s dans ces disciplines? Ou serons-nous appelé·e·s à enseigner des matières (si le mot a encore une valeur au DFJC), voire des domaines pour lesquels nous n'avons pas de formation académique? Ou le DFJC nous imposera-t-il des formations complémentaires *ad hoc*, à réaliser sur temps librement géré?

Les «branches de culture générale supplémentaires», petit «plus» vaudois, ont tout pour séduire à première vue. Elles sont présentées comme ce qui va faire la différence en offrant «une formation plus approfondie et exigeante» (brochure *Ecole de Commerce*, - 1^{re} année p. 7). Elles reprennent malheureusement à leur compte les appellations grandiloquentes et creuses du PEC MP. Nous proposons d'en rester à des disciplines clairement identifiables dont l'enseignement puisse être assuré par les professionnel·le·s formé·e·s que nous sommes: «géographie» au lieu de «géopolitique», «philosophie» au lieu d'«éthique», «histoire» au lieu d'«histoire des relations internationales», «mathématiques» au lieu d'«analyse mathématique». (question 3a). Cette remarque vaut également pour la grille de l'option «communication et information» de l'Ecole de culture générale, où l'on retrouve l'éthique et découvre «techniques multimédias» et «art et webdesign» (question 3b).

Le PEC MP est très prescriptif en lui-même. Flanqué du *Plan d'études romand pour la maturité professionnelle* (PER MP), il «offre» un découpage quasiment leçon par leçon de la matière en ne tenant aucun compte d'une temporalité réaliste. Par exemple, en langue 2: l'élève est capable de «distinguer les différences culinaires, politiques, musicales, économiques, d'un pays à l'autre» en 2 périodes. En un mot comme en cent, voilà qui a tout du flan.

De plus, ce dispositif contraignant est complété de l'obligation de réaliser un nombre de travaux écrits supérieur aux normes actuelles du Règlement des gymnases. Le travail est ainsi cadencé par de multiples évaluations, la pédagogie reléguée. Le barème est pour sa part imposé, c'est l'échelle dite «fédérale». Sur ces points, il est sans doute grand temps de rappeler notre attachement à la liberté pédagogique (question 4), qui vaut également pour le libre choix des moyens d'enseignement, garanti (jusqu'à quand?) par le Règlement des gymnases (article 33).

Nous défendons le renforcement des savoirs disciplinaires au postobligatoire, savoirs indispensables à la construction de solides références intellectuelles sans lesquelles toute formation subséquente serait vouée à l'échec programmé. Plus largement, si l'école publique ne tend pas à garantir un véritable parcours de construction intellectuelle, à quoi sert-elle?